

Tout ce qui est adressé à l'Académie
doit être franc de port; on peut lui
faire parvenir les lettres, mémoires,
livres, etc., sous le couvert de MM. les
Ministres.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

16, Rue Bonaparte - VI^e
(Rue des Saints-Pères, 49)

Paris, le 2 Décembre 1907

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie à
Monsieur L. J. Sugegnieros,
Professeur à l'Université de Buenos-Aires.

MONSIEUR,

Fai l'honneur de vous informer que l'Académie de
Médecine vous a accordé une mention
très honorable pour votre travail
inscrit sous le N^o 1 au concours
Du prix Lorgnet 1907

Le 10 courant, l'Académie, dans sa séance annuelle,
doit en faire l'objet d'une mention publique.

Veillez agréer, Monsieur, avec mes félicitations
particulières, l'assurance de ma considération très distinguée.

Jacques

CeDInCI